

**PROCES VERBAL  
ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE  
LA COMMISSION DE LA FORMATION  
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE -  
PÔLE GUADELOUPE**

- *Vu le Code de l'Education, en particulier son article L.781-4 ;*
- *Vu la loi n° 2015-737 du 25 juin 2015 portant transformation de l'Université des Antilles et de la Guyane en Université des Antilles, ratifiant l'ordonnance n° 2014-806 du 17 juillet 2014 ;*
- *Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2015, notamment son article 11 ;*
- *Vu la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 25 janvier 2017 portant élection du Professeur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;*
- *Vu la convocation du 13 février 2017 portant organisation d'une réunion relative à la désignation d'un Vice-Président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du pôle Guadeloupe ;*
- *Vu la candidature de Mme Martine COLLARD à la Vice-Présidence de la CFVU du pôle Guadeloupe enregistrée le 17 février 2017 ;*
- *Vu la désignation de Mme Martine COLLARD en qualité de Vice-Présidente de la CFVU du pôle Guadeloupe lors de la réunion du 23 février 2017 ;*
- *Vu l'invitation datée du 23 février 2017 à la séance du Conseil Académique en formation plénière du 08 mars 2017.*

**Les membres du Conseil Académique (CAC)**

**Elisent Mme Martine COLLARD, Vice-Présidente de la CFVU du pôle Guadeloupe, à la majorité absolue des membres. Son mandat prendra fin avec celui des représentants élus des personnels au CAC.**

**1<sup>er</sup> TOUR DU SCRUTIN**

Nombre de membres présents ou représentés siégeant au CAC	<b>57</b>
Majorité requise	<b>29 voix</b>
Nombre de voix en faveur de Mme Martine COLLARD	<b>51</b>
Nombres de bulletins blancs ou nuls	<b>6</b>

Pointe-à-Pitre, le 8 mars 2017

Le Président de l'Université des  
Antilles



**Pr. Eustase JANKY**